

Négociation mobilité domicile-travail

- Acte#3 -

Dans le prolongement de la précédente négociation et sur la base des échanges que nous avons pu avoir avec les salariés, la **CFE-CGC** a porté les revendications suivantes.

Thème	Revendications CFE-CGC
Forfait Mobilité Durable	<p>Le dispositif FMD doit permettre la multimodalité et autoriser le cumul, l'alternance entre les différents modes de transports vertueux, covoiturage, FMD vélo mais aussi transport en commun occasionnel (comme précisé plus bas).</p> <p>Pour le covoiturage ou le FMD vélo, la CFE-CGC revendique la mise en place de seuils de déclenchement de versement du FMD incitatifs au changement de mobilité (vers des modes de transports durables). Ces seuils s'entendent par mois et sont définis comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 trajets par mois ⇒ 10€ de FMD - 16 trajets par mois ⇒ 16€ de FMD - 24 trajets par mois ⇒ 24€ de FMD - 32 trajets par mois ⇒ 32€ de FMD - 40 trajets et plus par mois ⇒ 42€ de FMD <p>Le décompte mensuel permet également de prendre en compte les habitudes saisonnières de mobilité des salariés. Noter qu'un A/R correspond à deux trajets.</p> <p>Le paiement du FMD doit s'opérer sur la base d'une déclaration sur l'honneur et de la fourniture de justificatif de recours à un de ces dispositifs..</p> <p>La CFE-CGC demande qu'une prestation de maintenance vélo annuelle puisse être financée par le biais du FMD (inclus dans le forfait). La CFE-CGC a demandé que lors de covoiturage en couple, les deux salariés puissent bénéficier du FMD.</p>
Transport en commun	<p>Utilisation régulière Prise en charge à 100% des abonnements de transports en commun (train/méτρο/bus). Cumulable jusqu'à une limite de 500€ par an avec le FMD.</p> <p>Utilisation occasionnelle Remboursement des tickets pris à l'unité (train, bus et méτρο pour permettre la multimodalité) jusqu'au plafond FMD de 500€ par an.</p>
Service LLD Vélo	<p>La CFE-CGC demande de porter la valeur maximum du vélo éligible à 2500€ avec une prise en charge employeur à 70% et de permettre au salarié qui le souhaite d'augmenter sa part de cofinancement pour louer un vélo de valeur plus élevée en fonction de son besoin.</p> <p>La CFE-CGC demande d'introduire une période d'essai ou une phase de test avant engagement.</p> <p>La CFE-CGC souhaite que le prestataire sélectionné puisse répondre à un choix large de vélos du type musculaire, VAE, Vélo-cargo ou Longtail.</p>
Aménagements & Infrastructures sites	<p>Concernant le suivi local des aménagements et infrastructures, la CFE-CGC demande qu'une gouvernance soit mise en oeuvre faisant intervenir les représentants des salariés (via les Commissions Développement Durable des CSE) et la Direction (Réfèrent mobilité). L'identification des besoins et la planification des réalisations qui en découlent pourront ainsi donner lieu à présentation en CSSCT-E en vue d'une information en CSE-E (schéma directeur).</p> <p>Un cadre engageant et l'identification de budgets dédiés doivent être donnés afin d'assurer la mise en oeuvre des infrastructures nécessaires à l'accompagnement des mobilités des salariés et éviter l'immobilisme. Pour la CFE-CGC, les solutions locales déjà existantes doivent être maintenues, voire développées là où elles font sens (lignes de bus privées, navettes, parkings covoiturage et vélos, bornes de recharge électriques, douches, casiers ...).</p> <p>La CFE-CGC propose aussi qu'une vision globale des investissements et aménagements des établissements en faveur de la mobilité des salariés soit partagée annuellement au travers de la commission RSE du CGA-F. Cette dernière devrait permettre le partage entre sociétés des bonnes pratiques et réalisations innovantes.</p>
Propositions complémentaires	<p>La CFE-CGC propose la mise en place d'une prime à la conversion pour les salariés s'équipant d'un véhicule électrique ou hybride en remplacement d'un véhicule thermique.</p> <p>La CFE-CGC demande la mise en oeuvre au plus tôt des mesures du type FMD ou transport en commun.</p> <p>La sécurité étant l'affaire de tous, la CFE-CGC demande que la sensibilisation aux risques routiers puisse être l'objet d'une communication globale faite à l'ensemble des salariés.</p>

Le 4 avril 2024, lors de la prochaine réunion de négociation, la Direction présentera ses nouvelles propositions.